



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 4614

## Texte de la question

N'ayant jamais eu de réponse à sa question écrite posée le 21 septembre 2004, lors de la précédente législature, M. Patrick Labaune souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les retraites dues aux Français ayant travaillé en Algérie après l'indépendance de ce pays. Le problème se pose d'ailleurs pour les Français ayant travaillé dans d'autres pays liés spécifiquement avec la France : outre des retards dans le versement trimestriel de ces retraites, préjudiciables aux intéressés qui perçoivent de faibles retraites, la dépréciation des monnaies locales, en l'occurrence du dinar, dévalorise considérablement le montant des pensions. C'est pourquoi il lui demande s'il n'estime pas qu'un examen de cette situation dans laquelle se trouvent nos compatriotes devrait conduire par exemple à la création d'un organisme de compensation permettant d'empêcher de tels aléas.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Labaune](#)

**Circonscription :** Drôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4614

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 septembre 2007, page 5651

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)